

# Accepter d'être potentiellement un fusible... ou préférer cultiver des postures nuisibles

Les Cahiers de l'Actif – Avril 2018

« Si j'ai refusé d'obéir à l'ordre qui m'était donné, ce n'est pas par manque de respect envers l'autorité légale, mais en accord avec la loi supérieure qui nous gouverne : la voix de la conscience » GANDHI

## PRÉAMBULE

Dans sa ligne éditoriale, Jean-Pierre Siquin, évoque le « burnout » qui semble guetter bon nombre de responsables d'ESSMS, le malaise face « au rouleau compresseur du secteur » qui peut conduire au « ras-le-bol » et à la « hâte d'en finir avec cette frénésie normative et réglementaire »... Il ne s'agit certes pas de nier les contextes de plus en plus complexes du domaine sanitaire, social et médico-social, donc de ce qui peut affecter les directeurs dans l'exercice de leurs métiers. Mais je veux affirmer ici, dans cette introduction, à l'appui de la logique du « chacun à sa place et chacun a sa place » que si les injonctions se font de plus en plus pressantes, cela ne change en rien les fondamentaux de la fonction de directeur qui est aussi d'accepter d'être le « fusible » pour peu que l'on soit guidé :

-- par une éthique qui ne saurait pâtir de dérives d'autosuffisance, d'approche dogmatique, de compromissions en tous genres,  
-- par un professionnalisme qui se fonde sur les postulats d'un management qui sait allier bienveillance et fermeté à bon escient, empathie et rigueur vis-à-vis de toutes les catégories d'acteurs impliquées dans la mise en oeuvre des projets.

**Jean-Louis Deshaies**, Fondateur et Directeur d'EFFICIO Conseil en Stratégie et en Management, Consultant-formateur-médiateur pour les organisations sanitaires, sociales et médico-sociales

**Catherine Colombo**, Présidente du CVS d'une MAS dans les Bouches-du-Rhône

**Céline Boussié**, Aide-Médico-Psychologique, première lanceuse d'alerte attaquée pour diffamation et relaxée par le TGI de Toulouse

**Alexandre Le Boulch**, Directeur du Pôle Protection de l'Enfance et de la Jeunesse de l'ADPEP des Pyrénées Orientales

**Laurent Gaudicheau**, Directeur du Pôle Vie Sociale et Habitats de l'ADAPEI du Morbihan

**Page 8**

## II - DEVENIR LANCEUSE D'ALERTE : DE L'ACCUSATION À LA RECONNAISSANCE D'UN ENGAGEMENT EXEMPLAIRE

L'on mesure bien que dans cette situation, c'est la lutte du pot de terre contre le pot de fer. Dans de tels contextes, ce constat peut être encore plus criant, comme

l'illustre la galère vécue par Céline Boussié, licenciée pour avoir dénoncé des actes graves de maltraitance puis attaquée en diffamation par son employeur pour avoir osé tenter de « briser l'omerta » lors de rencontres avec certains médias.

Voilà ce que je lui ai demandé : *« Céline, tu vois, ce que j'aimerais... c'est bien sûr que tu retraces ton opiniâtre combat et ta perception d'une direction d'IME – toujours en place – arc-boutée sur sa toute puissance et ses certitudes, les tracasseries que tout cela a occasionné pour toi et tes proches, les soutiens que tu as reçus et, finalement, la relaxe au TGI de Toulouse, qui bonifie encore davantage ton militantisme pour le respect de la dignité et de l'intégrité des personnes en situation de handicap ».*

### **Un devoir, des convictions, des douleurs... mais tant de raisons pour toujours lutter afin de briser l'omerta**

Aide Médico--Psychologique dans un Institut Médico--Educatif du Gers, j'ai accompagné durant six années des enfants, adolescents et adultes polyhandicapés. Au mois de mai 2013, après avoir tenté vainement en interne (direction, syndicat, organisme de formation) de signaler les multiples dysfonctionnements, en matière d'accompagnement et de prise en charge ainsi que la non--application de la loi du 2 janvier 2002, accompagnée par le syndicat santé de la CGT du Gers, j'ai fini par alerter les services de l'Agence Régionale de Santé du Gers qui, elle--même, avertira l'Agence Régionale de Santé Midi--Pyrénées.

### **Un rapport accablant de l'ARS : « Une situation de maltraitance institutionnelle »**

Suite à mon signalement, trois jours d'inspection inopinée seront menés par une délégation de l'ARS régionale composée de 5 personnes. L'inspecteur du travail mènera aussi un contrôle, de son côté. Parallèlement à ce signalement, durant l'été 2013, je saisis le Président de la République, le Premier Ministre et le Ministre de la Santé sans qu'aucune réponse ne me soit adressée. J'interpellerai également l'ensemble des Partis politiques, sauf un par éthique... Un silence abyssal et glaçant s'en suivra. Personne ne répondra à notre SOS lancé comme une bouteille à la mer. Seule une femme politique, Marie--Laure Darrigade, appartenant au Parti de Gauche prendra le temps d'écouter la souffrance des familles et de se joindre aux différentes conférences de presse et autres manifestations totalement pacifiques que nous organiserons, dont une, devant l'IME le 8 décembre 2013, où nous serons accueillis par une compagnie de CRS alors que nous ne faisons que réclamer un changement de direction et une vie plus digne et respectueuse pour les résidents. Il faudra attendre novembre 2013 pour qu'enfin le rapport de l'ARS de Midi--Pyrénées soit rendu public et mette en lumière « une situation de maltraitance institutionnelle ». Le document viendra étayer les faits que j'avais dénoncés en mai 2013. Il soulignera « de graves dysfonctionnements dans les conditions d'installations (locaux et équipements du bâtiment ancien et du château) et de fonctionnement (surveillance de nuit, contentions, soins infirmiers et circuit du médicament) ».

### **De la médiatisation providentielle à l'intervention de la Ministre de la santé déléguée aux personnes handicapées**

Ce mois--là également, sous la pression médiatique, la Ministre de l'époque mettra l'établissement sous administration provisoire pour une équipe de direction renouvelée, qui, dans la réalité des faits, restera inchangée. C'est à ce moment très précis que commencera le début de l'enfer et de l'acharnement pour ma famille et moi--même. Je serais l'objet d'une campagne ultra violente de dénigrement et

d'insultes, notamment sur les réseaux sociaux. Le premier mot qui me sera adressé de la part d'une salariée de l'établissement « *à toi espèce de grande salope, la roue tournera un jour et tu le regretteras* ».

Je serais la première à déposer plainte contre l'institution en novembre 2013 pour des faits de harcèlement moral sur mon lieu de travail, en consignait soigneusement les défauts de prise en charge et d'accompagnement. Plusieurs documents seront placés sous scellés. À la suite de cette plainte 9 autres suivront, de familles et de professionnels confondus, ainsi que de la Ministre Marie--Arlette Carlotti qui déposera plainte en mars 2014 contre **x auprès du Procureur de la République d'Auch** pour abus de bien social et abus de confiance dans la gestion de la société « Les Enfants de X », gestionnaire de l'IME dans le Gers.

En janvier 2014, une émission de Zone Interdite « *Ces centres qui maltraitent les enfants handicapés* » mettra en lumière, par le biais d'une caméra cachée portée par un salarié de l'IME, des images d'une rare violence : enfants nus, garçons/filles mélangés, assis sur des seaux pour assouvir leurs besoins naturels, attachés à leurs lits, enfermés dans des cages de verre...

Au vu du tollé que suscitera cette émission, Marie--Arlette Carlotti répondra à chaud « *personne ne peut rester insensible aux images de ces enfants handicapés violentés par ceux qui sont censés leur apporter soin et réconfort* ». Elle rappellera qu'elle avait pris, fin novembre 2013, la décision de placer cet IME sous administration provisoire, dès qu'elle avait été informée de ces dysfonctionnements.

Et d'affirmer qu'elle continuera à faire preuve de la plus grande fermeté avec les établissements dans lesquels des maltraitements auront été avérées, en précisant « *quand il s'agit de protéger l'intégrité des personnes, l'État doit intervenir avec autorité. Et c'est devant la justice que cela doit se traiter* ».

## **Des pressions et des violences dévastatrices**

À la suite de cette émission, les pressions et les violences de certains salariés et de certaines familles redoubleront avec une diffusion massive de tracts ayant pour but de me nuire et de ternir irrémédiablement ma réputation.

Cette diffusion s'opérera uniquement sur le marché de mon lieu de résidence me contraignant à être prudente lors de mes sorties avec mes enfants. Ma grande fille sera également suivie devant son collègue m'amenant à prendre la décision d'un déménagement en urgence, à plus de 800 km de nos ami--e--s, au mois de juillet 2014. Une décision de la Préfecture pour un passage régulier de la gendarmerie devant mon domicile arrivera bien trop tard, malgré nos alertes incessantes depuis janvier 2014. Cette même année, la Fédération CGT Santé se joindra à nous afin de continuer, à nos côtés, à se battre pour que les résidents de cet établissement puissent enfin avoir une vie digne et respectueuse...

Après un an d'arrêt maladie, je serais licenciée pour inaptitude à tout poste fin mai 2014. Une énième injustice alors que la jurisprudence de 2007 basée sur un référé liberté empêche normalement tout licenciement après avoir dénoncé des actes de maltraitance. Au mois d'octobre 2014, après un réaménagement dans le Lot--et--Garonne, nous déciderons avec d'autres professionnels et parents, d'élargir le débat en créant l'association Handi'Gnez--Vous dont j'en serais élue Présidente. Parents/professionnels se réuniront, ensemble, dans ce projet associatif ayant pour objectif de promouvoir les pratiques bienveillantes en luttant contre toute forme de maltraitance, d'apporter toute aide et tout soutien personnalisés aux familles, parents, aidants familiaux, résidents et usagers, professionnels de santé et salariés se retrouvant en difficulté lors de dénonciations de dysfonctionnements dans le secteur médico--social et paramédical.

Le 16 mars 2014, le Procureur de la République du Gers annoncera par voie de presse avoir classé 9 plaintes sur dix dans l'affaire de l'IME. Fait étrange pour un Procureur de la République, ce dernier, sortant de son droit de réserve, déclarera aux journalistes « après, j'ai quand même le sentiment que la justice a été instrumentalisée dans cette affaire. Le couple a beaucoup souffert de ces accusations et aujourd'hui, toutes les charges sont abandonnées. Seule reste la plainte de cette famille qui est dans les mains du juge d'instruction ». Aucun mot d'empathie et d'humanité ne sera prononcé pour les résidents ou les familles.

### **De la plainte en diffamation avec deux ans d'attente interminable à la création d'un comité de soutien et à la saisine de l'ONU**

Au mois de septembre 2015, je serais mise en examen en ma qualité de Présidente d'association, après deux plaintes déposées à mon encontre par l'établissement pour diffamation. S'en suivront alors deux ans d'attente interminable, « *assignée à résistance* » (je n'avais pas le droit de déménager sauf à en avertir le procureur de la République) qui n'entameront en rien ma détermination à lutter contre tout acte de maltraitance et parfois de torture et de barbarie à l'encontre des plus fragiles.

Sous la houlette de Sylvie Bataille, maman d'une jeune adulte polyhandicapée, un Comité de Soutien se mettra en place. Il réunira sans clivage des citoyens, des associations, diverses personnalités, un seul syndicat (la CGT) et un seul mouvement politique (la France Insoumise), tous unis dans ce colossal combat contre la maltraitance faite aux personnes vulnérables et fragiles et pour la reconnaissance d'un véritable statut de protection des lanceurs et lanceuses l'alerte.

En janvier 2016, toujours combative, comme une bouteille jetée à la mer, sans juriste et sans avocat, pour la deuxième fois, nous saisirons l'ONU à Genève afin de les alerter sur le retard abyssal qu'a pris la France en matière de handicap (nous serons d'ailleurs force de propositions) et son inertie dans le dossier de cet IME, vieux de 20 ans, où, malgré les preuves accablantes, les précédents lanceurs et lanceuses d'alerte (1995/1999) avaient été condamnés pour les chefs de diffamation et les responsables de la structure totalement lavés de toutes condamnations.

Lors de l'audition de la France à Genève, nous accueillerons avec une immense émotion les propos tenus par le rapporteur des Nations Unies qui, en une seule phrase, nous permettra une reconnaissance internationale inespérée pour les souffrances endurées par ces enfants, adolescents et adultes polyhandicapés. Le comité est, dit-il alors, « *préoccupé par les mauvais traitements subis par des enfants en situation de handicap, accueillis en établissements, et par l'insuffisance des contrôles indépendants dans ces institutions* ». Il s'inquiète également que « *dans certains cas, le personnel dénonçant ces mauvais traitements aurait été accusé de diffamation et condamné tandis que les fautifs étaient rarement traduits en justice, en dépit de preuves vidéo [...] Quels sont les mécanismes prévus pour éviter l'impunité, comme celle qui a eu lieu dans le cas de cet Institut ?* ».

Lors des campagnes présidentielles et législatives de 2017, la question du handicap et des lanceurs d'alerte sera portée de manière pertinente par la France Insoumise. Jean-Luc Mélenchon n'hésitera pas à plusieurs reprises à faire référence aux mauvais traitements des résidents de cet IME, à avoir une pensée pour les parents qui ont souffert dans leur chair et au courage des salariés qui ont osé dire Non et se sont opposés à une direction oligarchique. Par conviction et parce que cela était cohérent avec toutes les actions menées dans la lutte entamée quatre ans plus tôt, je m'engagerais à leur côté et serais candidate aux élections législatives pour la circonscription Agen--Nérac, le lieu de ma résidence.

## **Du procès au soulagement lors de la relaxe : un encouragement à la poursuite de notre combat**

Il faudra attendre le 19 septembre 2017 pour qu'enfin le procès ait lieu. Trois heures d'audience éprouvante où finalement ce ne sera pas le procès de la diffamation, mais celui de la maltraitance institutionnelle qui sera jugée. Deux avocats extrêmement brillants seront mes conseils, Maître Flodor Rilov et Maître Loïc Padonou.

21 novembre 2017. Le jour du délibéré. Après des mois d'inquiétude et de doute, ce sera la toute première fois qu'une lanceuse d'alerte poursuivie pour diffamation sera relaxée par la justice. Un signal extrêmement fort, « *celui que la justice soutient les personnes qui s'engagent, prennent des risques pour dénoncer des dysfonctionnements graves* », selon les mots de l'un de mes avocats, Maître Loïc Padonou.

À mes yeux cette décision de justice sera enfin la reconnaissance de la souffrance des enfants, adolescents et adultes polyhandicapés. Il aura fallu attendre vingt ans pour qu'ils obtiennent justice. Je déclarerais ce jour--là « *c'est un message d'espoir magnifique pour les travailleurs sociaux et les lanceurs d'alerte. La parole doit se libérer, c'est un combat pour l'humain* ».

L'établissement ne fera pas appel de cette décision... Pour autant, cinq mois plus tard, à l'heure où je finis d'écrire ces lignes, le texte sur le secret des affaires vient d'être adopté par l'Assemblée Nationale sans aucune concertation. Une arme de destruction massive contre les lanceurs/lanceuses d'alerte et les médias. Une attaque sans précédent contre nos libertés fondamentales et notamment celui du droit à la liberté d'expression et celui du droit à l'information.

Deux députés de la France Insoumise, Adrien Quatennens et Michel Larive ont porté la question des lanceurs et lanceuses d'alerte à l'hémicycle, sans aucune réponse cohérente et pertinente du gouvernement. J'appelle donc tous les citoyens et les citoyennes à la désobéissance civile. Nous ne devons pas et nous ne pouvons pas rester silencieux sur les violations répétées de la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées, que la France a pourtant ratifiée il y a dix ans, ni de celle de la Déclaration des Droits de l'Homme.

Nous ne pouvons pas et nous ne devons pas continuer à perpétuer l'omerta et la loi du silence parfois mortifères dans les établissements sociaux et médico--sociaux. C'est à ce titre que nous avons envoyé à Madame la Secrétaire d'État aux Personnes Handicapées un Plaidoyer<sub>3</sub> pour des institutions sociales et médico--sociales de qualité resté sans réponse ce jour.

Que ce soit dans le domaine de la santé, du handicap, de la grande dépendance, dans l'intérêt essentiel des Personnes que nous défendons, de leurs familles et des professionnels qui les accompagnent, j'appelle aujourd'hui à l'urgente convergence des luttes... L'être Humain quel qu'il soit (malade, handicapé, vieillissant...) n'est pas, ne doit pas et ne sera jamais un « bien meuble » sacrifié sur l'autel de la finance et du rendement... Il est un citoyen à part entière qui a droit à une vie digne et respectueuse.

**Céline Boussié,  
AMP et Lanceuse d'alerte**

[LIRE LE DOSSIER COMPLET](#)